



L'Archevêque de Dijon

Vœux aux autorités civiles, militaires et religieuses Jeudi 10 Janvier 2019

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Hautes Autorités militaires, judiciaires et académiques,
Madame et Messieurs les Responsables des autres cultes,
Chers confrères et collaborateurs du diocèse,
Mesdames, Messieurs

Depuis plusieurs années, nos échanges de vœux sont une occasion de constater des convergences entre les préoccupations des pouvoirs publics et celles de l'Église. Ce lieu de rencontre est l'éthique sociale que l'Église développe depuis plus d'un siècle. Sans empiéter aucunement sur les compétences des responsables de la vie économique, sociale et politique, ce corps de doctrine se veut une invitation à partager la réflexion sur tout ce qui nous est commun. En fait tout nous est commun. Les croyants sont des citoyens comme les autres, qui puisent dans la tradition de leur Église des ressources pour appréhender et gérer le quotidien.

Un des principes que l'Église a fourni aux États européens est celui de la subsidiarité. Bien avant d'être inscrit dans le traité de Maastricht ce principe a été longuement exposé dans une encyclique de Pie XI en 1931. De quoi s'agit-il ? Il fallait trouver un principe qui permette de conjuguer les compétences de chaque Etat de l'Union avec celles qui seraient dévolues à l'Union. La subsidiarité consiste à ne jamais priver un niveau d'organisation de sa capacité à réaliser ses objectifs, et à transférer à un niveau d'organisation supérieur uniquement les missions qui ne peuvent être réalisées à un niveau inférieur.

La justification de ce principe réside dans la liberté d'action et d'initiative qui doit être reconnue aux personnes à tous les échelons de la vie de la société. Nous disons que la société est bâtie à partir et au bénéfice de la personne humaine. La personne appartient à des cercles concentriques qui s'emboîtent les uns dans les autres et qui font société : la famille, la cité, la région, l'État, les unions d'États.

La subsidiarité est une critique implicite en direction des traditions de centralisation excessives qui concentrent les décisions dans le sommet de l'organisation sociale sans laisser aux corps intermédiaires et aux personnes la liberté d'action qui leur revient. Ce point touche particulièrement la tradition française qui se réfère souvent à la loi Le Chapelier de juin 1791 abolissant les corporations, les jurandes et les marchés paysans, alors que les autonomies provinciales avaient été démantelées l'année précédente.

Pour les pays européens de tradition fédérale, la subsidiarité va de soi. L'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie connaissent des autonomies régionales constitutionnellement garanties. Les traditions séculaires ne sont pas interchangeables. Cependant la subsidiarité est un principe qui se fonde non sur des expériences contingentes mais sur une conception de l'homme en société.

Il n'est pas sûr que la subsidiarité de Maastricht ait été partout comprise de la même manière. La subsidiarité n'est pas synonyme de décentralisation, qui est un mouvement partant du sommet pour concéder plus de marge de manœuvre aux échelons inférieurs. La subsidiarité est un mouvement qui part du bas, des niveaux élémentaires de la sociabilité. Elle veut rendre justice à la capacité des groupes inférieurs d'exercer leur créativité et leur habileté à résoudre leurs problèmes. L'État n'intervient que lorsque les corps intermédiaires ne sont plus en capacité d'accomplir correctement leurs tâches. Ainsi la santé, la protection sociale relèvent de la solidarité nationale. Des pays comme l'Allemagne et l'Autriche reconnaissent à leurs *Länder* la souveraineté en matière d'éducation, de culture et de relation avec les Églises. L'État fédéral fixe seulement une loi-cadre. Ailleurs comme en Espagne, des autonomies disposent de langues régionales comme la Catalogne qui se verrait même un État indépendant. Mais une telle revendication n'est pas non plus conforme au principe de subsidiarité qui ne désolidarise jamais les échelons locaux ou régionaux de leur appartenance aux nations historiques, lieux de l'exercice effectif de leur solidarité. Solidarité qui est un autre principe de la doctrine sociale de l'Église.

Pourquoi avoir choisi ce thème de la subsidiarité ?

Je pense qu'il peut être un stimulant pour le développement local et régional. L'aspect le plus fascinant de la subsidiarité est son versant économique. Nos concitoyens sont justement sensibles à ce principe : produire sur place et acheter les produits locaux. En développant le principe de subsidiarité l'Église déjà au moyen-âge a puisé dans Aristote et l'expérience des cités grecques, berceaux de notre démocratie. La cité se voulait autarcique, c'est-à-dire autosuffisante. Elle devait être en mesure de fournir à ses citoyens tout ce qui est nécessaire à une vie humaine digne : nourriture, logement, éducation, défense. La cité certes commerçait avec les autres cités, mais son premier devoir était de pourvoir aux besoins des siens. Traduits en termes actuels la cité doit se préoccuper de créer les conditions pour que tous ses membres puissent vivre de leur travail et participer ainsi à la satisfaction des besoins de tous les membres de la communauté.

Le marché mondialisé crée beaucoup de déséquilibres. Ces déséquilibres sont surtout sensibles dans les pays où le développement est subordonné aux décisions des grands groupes industriels qui y investissent dans des productions pour le marché déjà saturé des pays du Nord.

Chez nous les agriculteurs sont dépendants de la grande distribution pour la fixation du prix de leurs produits. Les exploitations ferment les unes après les autres, de même la petite industrie et l'artisanat. Je sais, que le Conseil départemental lutte chaque jour pour que le tissu économique rural ne s'effrite pas davantage. Pourquoi ne pas susciter une conscience autarcique côte-dorienne et bourguignonne. Ce dont nos concitoyens ont un besoin vital nous pouvons le produire chez nous et le commercialiser chez nous.

Chaque région a des productions où elle excelle. Le principe de subsidiarité économique consiste à laisser les acteurs locaux et régionaux produire le plus possible ce qui est nécessaire à la consommation locale. Nous n'avons pas de crainte pour la production viticole qui est un fleuron de qualité mondiale.

Faire venir des fruits ou de la viande d'Amérique du Sud au coût énergétique que cela représente est une aberration. Ces produits sont moins chers parce que sur place les populations qui produisent ces biens sont laissées dans un niveau de développement insuffisant.

La grande question des migrations recevrait une réponse dans le développement local et régional des populations d'Afrique hélas exploitées par les grandes puissances avec la complicité de gouvernements locaux souvent corrompus. Le développement part de microréalisations et se propage de cercle en cercle toujours plus vaste lorsque les acteurs locaux peuvent déployer leur créativité et leur envie de s'en sortir.

Notre région peut viser à la suffisance alimentaire, à la suffisance de la production de logements, à la préservation des services. Au-delà entre en jeu la solidarité gérée au niveau supérieur de la nation ou de l'Europe.

La subsidiarité n'est absolument pas un repli sur les premiers cercles de la vie sociale, mais la mise en valeur de tous les cercles, chacun selon ses compétences propres et toujours dans la perspective de stimuler la participation de tous les citoyens à la réalisation de leur bien commun.

En cette année où nous sommes appelés à un débat national à grande échelle, je ne pense pas être sorti de la compétence de l'Église en illustrant un principe qui est une pierre angulaire de notre doctrine sociale. Mon seul désir est de vous manifester combien nous cherchons à apporter notre contribution au débat public. Par les temps qui courent, toutes les bonnes volontés me semblent être les bienvenues.

Dans cet esprit, Mesdames et Messieurs, nous pouvons souhaiter, en toute subsidiarité, une excellente année 2019 à notre ville, à notre département, à notre région, à notre pays, et pourquoi pas à l'Europe et au monde entier.

Je vous remercie